



Strasbourg, le 4 juin 2010

THB-GRETA(2010)LD6

GROUPE D'EXPERTS SUR LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS (GRETA)

6e réunion du GRETA
(Strasbourg, 1-4 juin 2010)

LISTE DES POINTS DISCUTÉS ET DES DÉCISIONS PRISES

1. Le *Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA)* a tenu sa 6e réunion au Conseil de l'Europe à Strasbourg, du 1 au 4 juin 2010, sous la présidence de Mme Hanne Sophie GREVE. L'ordre du jour, tel qu'il a été adopté par le GRETA, figure à l'annexe I. La liste des participant(e)s figure à l'annexe II.
2. Le GRETA a consacré la majeure partie de sa réunion à la finalisation des préparatifs pour le premier cycle d'évaluation de la mise en œuvre par les Parties de la *Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains* [STCE n°197] (la Convention). En particulier, le GRETA a tenu un échange de vues concernant la préparation de ses Rapports, l'organisation de ses visites dans les pays et ses demandes d'informations adressées à la société civile.
3. Dans ce contexte et dans le but de tenir un échange de vues concernant le rôle des organisations non gouvernementales (ONG) dans la procédure d'évaluation de la mise en œuvre de la Convention, une audition a eu lieu au cours de la réunion, à laquelle le GRETA a invité les ONG internationales actives dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains suivantes : Amnesty International, Anti-Slavery International et La Strada International. Le GRETA a remercié les représentants pour leurs présentations enrichissantes et informatives et pour leurs contributions à la discussion et s'est réjoui de poursuivre cette excellente coopération.
4. Le GRETA s'est félicité du fait que la version de base du *Système de gestion de l'information sur la traite* (« *Trafficking Information Management System* » - TIMS) a été mise à la disposition du premier Groupe de dix Parties à être évaluées et que ces dernières pourront donc répondre au *Questionnaire pour l'évaluation de la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains par les Parties - premier cycle d'évaluation (le Questionnaire)* par le biais de ce nouvel outil informatique.
5. Le GRETA a pris note de la *Réunion d'information sur le premier cycle d'évaluation de la mise en œuvre de la Convention par les Parties* organisée pour les « personnes de contact » nommées par les Parties à la Convention pour faire la liaison avec le GRETA (Strasbourg, 31 mars 2010). Le GRETA a appris avec satisfaction que toutes les Parties à la Convention avaient nommé une « personne de contact ». Lors de cette réunion, le Premier Vice-Président du GRETA a présenté la Convention et son mécanisme de suivi et le Secrétariat de la Convention a fourni des lignes directrices pour remplir le Questionnaire et a introduit le *Système de gestion de l'information sur la traite* (TIMS).
6. Le GRETA a noté avec satisfaction que la Secrétaire Exécutive de la Convention a envoyé une lettre (datée du 31 mai 2010) aux Parties à la Convention ayant le droit de désigner des candidats pour pourvoir les deux sièges vacants du GRETA les invitant à soumettre les noms et les curriculum vitae des candidats pour le 6 octobre 2010. La lettre contient les suggestions formulées par le GRETA lors de sa dernière réunion concernant l'expertise souhaitée pour compléter l'expertise actuelle du GRETA et la nécessité de refléter une participation équilibrée entre les femmes et les hommes dans sa composition (voir document THB-GRETA(2010)LD5). L'élection des deux nouveaux membres du GRETA par le Comité des Parties aura lieu lors de la 5e réunion de ce dernier, le 6 décembre 2010.
7. Le GRETA a noté avec satisfaction que, depuis sa dernière réunion, la Convention a été ratifiée par deux États membres du Conseil de l'Europe (les Pays-Bas et la Suède), portant le nombre total de ratifications à 28 et le nombre de signatures non encore suivies de ratification à 15. Aucune signature supplémentaire n'a eu lieu. Le GRETA a invité une nouvelle fois les États membres du Conseil de l'Europe qui ne l'ont pas encore fait, les États non membres ayant participé à l'élaboration de la Convention ainsi que l'Union européenne, à signer et/ou ratifier la Convention. En outre, le GRETA a appelé les autres États non membres à adhérer à la Convention.
8. Le GRETA s'est félicité de la décision du Comité des Parties de tenir un *Débat thématique sur les Partenariats entre organisations internationales agissant dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains : nécessité d'une action coordonnée* dans le cadre de sa 4e réunion qui se tiendra le 13 septembre 2010. Les membres du GRETA ont exprimé le souhait d'assister à cet événement important, sous réserve de ressources financières disponibles.

9. Le GRETA a pris note de l'information sur les activités du Conseil de l'Europe intéressant le GRETA. En particulier, il a noté que l'arrêt rendu le 7 janvier 2010 par la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire *Rantsev c. Chypre et la Russie* est devenu définitif le 10 mai 2010. Le GRETA a rappelé que, dans cette affaire, la Cour a conclu que la traite des êtres humains, telle que définie par l'article 4-a de la *Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains*, entraine dans le champ d'application de l'article 4 de la *Convention européenne des droits de l'homme* portant sur l'interdiction de l'esclavage et du travail forcé. Le GRETA a également souligné que lorsqu'il procédera à l'évaluation des Parties concernées, il prendra en compte dans son évaluation les conclusions de cet arrêt. D'un autre côté, le GRETA a considéré qu'il serait souhaitable que, lors de la supervision de l'exécution de cet arrêt, le Comité des Ministres prenne dûment compte des conclusions pertinentes du GRETA.
10. Le GRETA a pris note de l'information sur les activités d'organisations gouvernementales et non gouvernementales internationales intéressant le GRETA. En particulier, le GRETA a tenu un échange de vues sur les développements concernant la *Proposition de directive du Parlement Européen et du Conseil concernant la prévention de la traite des êtres humains et la lutte contre ce phénomène, ainsi que la protection des victimes*, adoptée par la Commission européenne le 29 mars 2010. Le GRETA a également pris note de l'information concernant la deuxième Réunion des Rapporteurs nationaux sur la traite des êtres humains ou des mécanismes équivalents, co-présidée par la Présidence espagnole de l'Union européenne et la Commission européenne, qui s'est tenue à Bruxelles le 2 juin 2010 et à laquelle un membre du Secrétariat de la Convention a participé.
11. Le GRETA a noté avec satisfaction que le Conseil de l'Europe a accordé son soutien institutionnel à la *Campagne paneuropéenne sur l'indemnisation des victimes de la traite des êtres humains* menée par Anti-Slavery International et La Strada International en coordination avec des partenaires dans 13 pays et qui sera lancée le 2 juillet 2010 à Prague. Cette campagne est basée sur l'article 15 de la Convention concernant l'indemnisation des victimes de la traite des êtres humains - la première disposition internationale juridiquement contraignante en la matière.
12. Le GRETA s'est félicité du suivi donné à la *Résolution 11/3 sur la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants* (17 juin 2009) dans laquelle le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies avait demandé au Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme (Haut-Commissariat) « d'amplifier ses efforts dans le cadre du Groupe interinstitutions de coordination contre la traite en vue de promouvoir et d'intégrer une approche fondée sur les droits de l'homme dans la lutte contre la traite des personnes ». En particulier, le GRETA a noté que le Haut Commissariat a recueilli les contributions des parties prenantes, y compris du Conseil de l'Europe, en vue de préparer une compilation concernant l'utilisation et la mise en œuvre dans leurs activités des *Principes et lignes directrices concernant les droits de l'homme et la traite des êtres humains: Recommandations*. Le GRETA a également noté que la Secrétaire Exécutive de la Convention a participé au Séminaire (Genève, 27-28 mai 2010) organisé par le Haut-Commissariat conformément à cette Résolution et dont le but était d'élaborer des propositions visant à améliorer l'utilisation et la mise en œuvre de ces Principes et Lignes directrices. La compilation évoquée ci-dessus sera placée dans un additif au rapport sur les travaux du séminaire. En outre, le GRETA a pris note avec intérêt de la Réunion-Débat consacrée aux victimes et aux survivants de la traite des personnes, qui s'est tenue à Genève le 2 juin 2010 dans le cadre de la session du Conseil des droits de l'homme.
13. Le GRETA a noté que dans le cadre des activités de coopération du Conseil de l'Europe avec l'OSCE, la Présidente rencontrera la *Représentante spéciale et Coordinatrice pour la lutte contre la traite des êtres humains de l'OSCE* à Paris le 22 juin 2010 pour discuter des activités respectives des deux Organisations dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains en vue d'assurer une complémentarité et d'éviter les double-emplois.

-
14. Le GRETA a noté que le Conseil de l'Europe était en train de préparer son budget pour 2011, et dans ce contexte, il a rappelé la nécessité d'augmenter les ressources financières et surtout humaines allouées à ses activités afin qu'il puisse accomplir sa mission et notamment mener à bien le premier cycle d'évaluation de la mise en œuvre de la Convention qui vient d'être lancé. Il rappelle que le GRETA est le seul mécanisme indépendant de suivi des droits humains dans le domaine de lutte contre la traite des êtres humains et que son activité représente une priorité pour l'Organisation.
 15. Le GRETA a adopté la présente liste des points discutés et des décisions prises, laquelle, conformément à la règle 24 de son Règlement intérieur est publique.

Annexe I

Ordre du jour

1. **Ouverture de la réunion**
- I. **POINTS POUR DÉCISION**
2. **Adoption du projet d'ordre du jour**
3. **Premier cycle d'évaluation de la mise en œuvre de la Convention par les Parties – Échange de vues concernant la structure et la préparation des Rapports du GRETA**
4. **Premier cycle d'évaluation de la mise en œuvre de la Convention par les Parties – Échange de vues concernant les visites dans les pays**
5. **Premier cycle d'évaluation de la mise en œuvre de la Convention par les Parties – Échange de vues concernant les demandes d'information du GRETA adressées à la société civile**
6. **Système de gestion de l'information sur la traite (TIMS)**
7. **Audition d'organisations internationales non gouvernementales actives dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains organisée par le GRETA**
- II. **POINTS POUR INFORMATION**
8. **Réunion d'information pour les « personnes de contact » nommées par les Parties à la Convention pour faire la liaison avec le GRETA sur le premier cycle d'évaluation de la mise en œuvre de la Convention par les Parties (Strasbourg, 31 mars 2010)**
9. **État des signatures et ratifications de la Convention**
10. **Information sur les activités du Conseil de l'Europe intéressant le GRETA**
11. **Information sur les activités des organisations gouvernementales et non gouvernementales internationales intéressant le GRETA**
12. **Questions diverses**
- III. **ADOPTION DE LA LISTE DES POINTS DISCUTÉS ET DES DÉCISIONS PRISES**

Annexe II

Liste des Participant(e)s

Membres du GRETA

Mme Vessela BANOVA

Mme Louise CALLEJA

Mme Josie CHRISTODOULOU
[Excusée]

M. Davor DERENCINOVIC

M. Vladimir GILCA

Mme Hanne Sophie GREVE
[Présidente du GRETA]

M. Nicolas LE COZ
[Premier Vice-Président du GRETA]

Mme Alexandra MALANGONE

Mme Nell RASMUSSEN

Mme Leonor RODRIGUES

Mme Gulnara SHAHINIAN
[Seconde Vice-Présidente du GRETA]

M. Robert STRATOBERDHA

Mme Diana TUDORACHE

Audition d'organisations internationales non gouvernementales actives dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains

Amnesty International

Mme Jill Heine, Conseillère juridique

M. Johannes Heiler, Conseiller Assistant

Anti-Slavery International

Mme Klara Skrivankova, Coordinatrice du programme sur la traite

La Strada International

Mme Marieke Van Doorninck, Conseillère affaires publiques

Secrétariat

DIRECTION GÉNÉRALE DES DROITS DE L'HOMME ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

Secrétariat de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA et Comité des Parties)

Mme Marta REQUENA
Secrétaire Exécutive

M. David DOLIDZE
Administrateur

Mme Claudia LAM
Administratrice

Mme Carolina LASÉN DIAZ
Administratrice

Mme Rona STERRICKS
Assistante administrative principale

Mme Yvette SCHILLER
Assistante secrétaire

Mme Giovanna MONTAGNA
Assistante secrétaire

Interprètes

Mme Amanda BEDDOWS-LARIVIERE

M. Grégoire DEVICTOR

Mme Chloé CHENETIER